

**COMMUNE
LE LAUZET-UBAYE**



ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye
du 26 décembre 2025 à 18h30**

Date de la convocation : 20 décembre 2025

Membres en fonction : 11

Membres présents : 5

Membres absents représentés : 2

Membres absents excusés : 1

Membres absents : 3

Secrétaire de séance : M. Richard FABRE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 26 décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Richard FABRE.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Martine DOU-CHABAS adonné pouvoir à Mme Françoise BRUN, Mme Michèle FINAUD-PICCA a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, M. Jean-Michel RONDON.

MEMBRES ABSENTS : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Baptiste PARISIO

Ordre du jour :

1. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS CANTINE ANNEE 2026
 2. VOTE DU TARIF DE L'EAU 2026
 3. CREANCES IRRECOUVRABLES 2025 BUDGET SEA
 4. DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET SEA
 5. CREANCES IRRECOUVRABLES 2025 BUDGET COMMUNE
 6. DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET
 7. DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2026
 8. AVENANT DE PROROGATION N°6 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE
- QUESTIONS DIVERSES

Seconde convocation du conseil municipal suite à absence de quorum

La séance est ouverte à 18h30.

M. Richard FABRE est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour suivant est abordé :

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/ Participation aux frais de cantine scolaire – année 2026

Madame le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal que le prix du repas de midi pris par les enfants du R.P.I. au Centre de Vacances Lou Riouclar était de 4,70 € pour l'année 2025 : 3,60 € pour les familles, part restante 1.10 € prise en charge par la commune.

Le Centre de Vacances Lou Riouclar nous informe que le prix du repas demeure inchangé à 4,70 € pour l'année 2026.

Après accord avec la commune de Méolans-Revel,

Tarifs maintenus pour l'année 2026 :

- 4,70 € par repas
- Part famille : 3,60 €
- Part commune : 1,10 € /repas

Vote : Adopté à l'unanimité

2/ Tarif de l'eau au 1er janvier 2026

Mme le Maire **PROPOSE** compte-tenu des augmentations des redevances de l'Agence de l'Eau, de ne pas augmenter le montant des forfaits communaux.

Ci-dessous le tableau des forfaits et redevances avec l'application des modifications demandées par l'Agence de l'Eau.

Forfait eau potable pour 2026 :

	2025	2026
Particuliers, habitations principales et secondaires par appartement ou logement	120,00 € H.T	120,00 € HT
Professionnels (hôtel, campings, commerçants, exploitant agricole abreuvement)	175,00 € H.T	175,00 € HT
Chambre d'hôtel (en + du forfait professionnel)	17,50 € H.T	17,50 € HT

Redevances pour 2026 :

		2026	2025
Redevance sur la consommation d'eau potable	Particuliers	19,50 € HT	21,50 € HT
Redevance sur la consommation d'eau potable	Professionnels	54.55 € HT	60.14 € HT
Redevance sur la consommation d'eau potable	/ Chambre d'hôtel	1,50 € HT	1,50 € HT
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	Tous les usagers	2,52 € HT	1.20 € HT
Redevance Prélèvement	Tous les usagers	13,00 € HT	9,80 € HT

Discussion sur l'absence de compteurs individuels et ses conséquences sur la facturation de l'assainissement et la gestion des bouches à clé qui doit être effectuée par la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité

3/ Créances irrécouvrables - Budget eau 2025

Madame le Maire,

EXPOSE au Conseil Municipal que le montant des créances sur le budget SEA de la Commune s'établit comme suit :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer
2015	T1-76	UDAF PC DOU GUY	Rôle d'eau	100,22€
2019	T1-4	AMIOT Pascal et Corine	Rôle d'eau	136,84 €
2020	T1-138	LABRO Hélène	Rôle d'eau	136,84 €
2021	T1-15	BELLYFAMY	Rôle d'eau	77,56 €
2021	T1-236	VALLEE Ghislain	Rôle d'eau	149,50 €
2022	T1-119	HEDRACHE Mauricette	Rôle d'eau	149,50 €
TOTAL				750,46€

Ces créances datent de **2015-2022** et concernent des personnes décédées, sous tutelle ou des entités dissoutes.

Vote : Adopté à la majorité (1 abstention : Mme Martine Dou-Chabas)

4/ Décision modificative n°3 - Budget eau

Réajustement budgétaire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
011		61523	Entretien réseaux	-1 700.00 €
67		673	Titres annulés	+1 300.00 €
65		6588	Autres charges de gestion courante	+ 400.00 €
<u>TOTAL</u>				<u>0.00 €</u>

Vote : Adopté à l'unanimité

5/ Créances irrécouvrables - Budget commune

Madame le Maire,

EXPOSE au Conseil Municipal que le montant des créances sur le budget principal de la Commune s'établi comme suit :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer
2019	T-4200940332	SATA	302-ordre de reversement	0,60 €
2018	T-286	OLLE Jean Baptiste	95-Taxe enlèvement ordures ménagères	0,01 €
2020	T-189	COMMUNE UBAYE SERRE P	102-autres produits de gestion courante	150,00 €
TOTAL				150.61 €

Vote : Adopté à la majorité (1 abstention : Mme Martine Dou-Chabas)

6/ Décision modificative n°4 - Budget commune

Réajustement budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
23	162	2313	Construction	- 1 291.00 €
23	164	2313	Construction	- 810.00 €
23	134	2315	Installations matériels et outillages	+ 2101.00 €
<u>TOTAL</u>				<u>0.00 €</u>

Vote : Adopté à l'unanimité

7/ Demande de subvention FODAC 2026

Projet : Réfection de la piste La Ligne à Champanastaïs

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 7 792.00 € HT :

Subvention demandée : 55% soit 4 285,60 €

Autofinancement de la commune soit 3 506,40 €

Vote : Adopté à l'unanimité

8/ Prorogation avenant n°6 au bail amphithéâtrique - Montclar

Prorogation jusqu'au **15 avril 2026** pour la saison hivernale sur le domaine du Col bas.

Discussion sur la nécessité de refaire un contrat global plutôt que de multiplier les avenants. Attente de la validation de l'APPB avant toute modification contractuelle majeure.

Vote : Adopté à la majorité (2 votes contre : Mme Françoise BRUN et Mme Martine DOU-CHABAS)

9/ Questions diverses

Madame le Maire donne différentes informations :

L'arrêté Préfectoral pour la Protection des Biotopes

L'APPB est en cours de finalisation par la DDT suite à la consultation publique. Des questions ont été soulevées concernant certaines cartes manquantes et des règles de dérogation. La signature est attendue prochainement.

Personnel

La commune demeure confrontée à un absentéisme persistant au sein des services techniques. Afin de garantir la continuité du service public, il a été procédé au recrutement d'un agent contractuel.

Séance levée à 19h20



Le Maire,
Agnès PIGNATEL



Le secrétaire de séance
Richard FABRE

